

Cette lettre vous présente chaque trimestre la situation de la région Pays de la Loire en matière de développement des énergies éolienne et photovoltaïque.

Outre les chiffres-clés, elle vous apporte des informations sur les sujets d'actualité, ainsi que sur certains faits et réalisations marquants dans la région, intéressant ces filières énergétiques renouvelables.

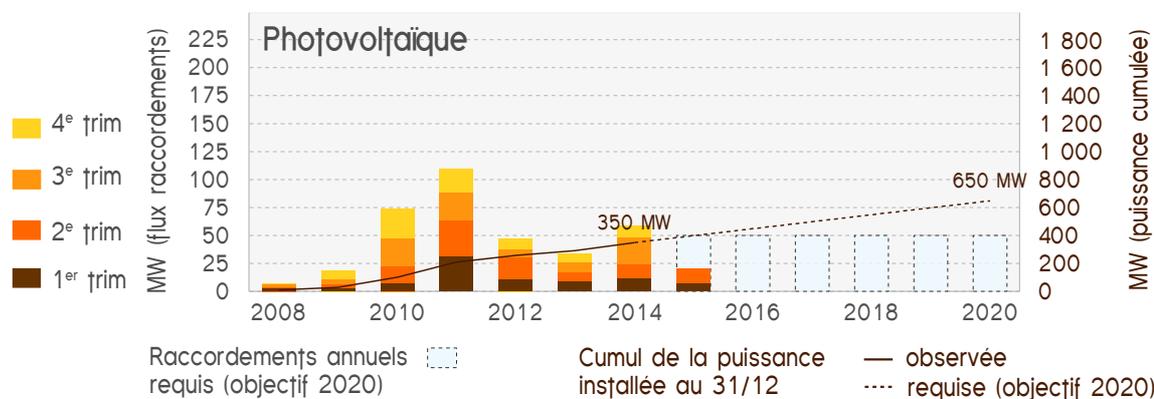
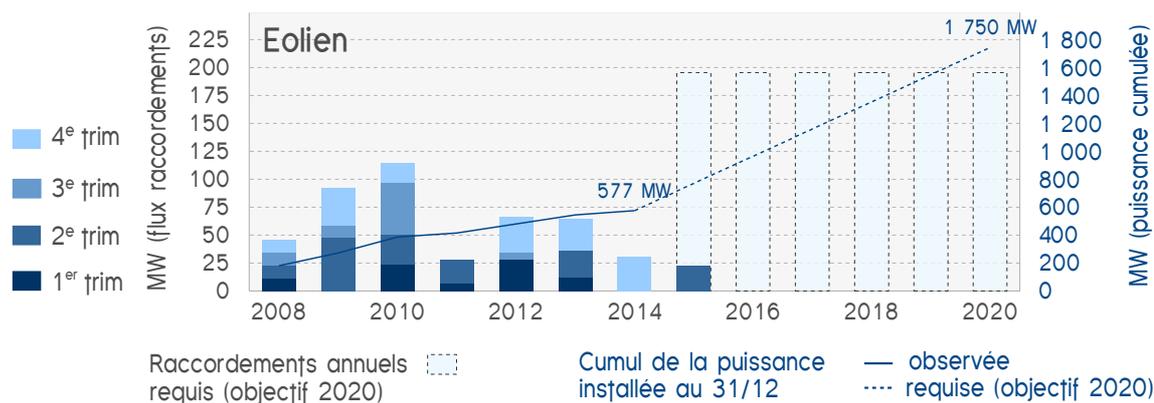
Mission énergie
et changement
climatique

septembre
2015

Productions régionales d'électricité éolienne et photovoltaïque au 30/06/2015

	Éolien terrestre							Photovoltaïque		
	Nombre et puissance cumulée des parcs éoliens						Production d'électricité depuis le 01/01/2015	Nb et puissance cumulée des installations raccordées au réseau	Production d'électricité depuis le 01/01/2015	
	En cours d'instruction		Autorisés (raccordés ou non)		Autorisés et raccordés au réseau HTA					
	source DDT(M)		source DDT(M)		source ERDF et SOeS		source ERDF	source ERDF	Estimations DREAL	
nb	MW	nb	MW	nb	MW	GWh ⁽¹⁾	nb	MW	GWh	
44	5	56,9	41	414,7	26	247,6	256,2	10 919	88,9	54,4
49	5	49,7	16	185,3	8	80,6	88,9	7 852	84,3	51,9
53	1	7,1	17	183,9	9	77,8	90,2	3 482	29,6	18,1
72	2	21,1	5	48,2	1	10,8	ss	5 130	52,5	30,6
85	2	12	25	275	21	183,5	185,4	11 681	114,6	70,6
Région	15	146,7	104	1107	65	600,4	620,7 + Sarthe	39 064	370	225,6

ss : secret statistique



1 1 GW (gigawatt) = 1 000 MW (mégawatt) = 1 000 000 kW (kilowatt)

1 GWh (gigawatt-heure) = 1 000 MWh (mégawatt-heure) = 1 000 000 kWh (kilowatt-heure)

Lettre éolien-photovoltaïque

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la DREAL se base sur les données fournies par RTE, via son service [éco₂mix](#), pour estimer la production d'électricité solaire photovoltaïque de la région. Cette nouveauté méthodologique introduit une rupture dans la série de données qui rend non comparables les statistiques de production d'électricité solaire photovoltaïque publiées dans les lettres trimestrielles des années antérieures avec les nouvelles données.

Éolien

Éolien en mer : les nouvelles des parcs

Parc de « Saint-Nazaire » : le maître d'ouvrage de ce parc est la société « Éolien Maritime France », constituée de EDF Énergies Nouvelles et Dong Energy Power (énergéticien danois), associée au fabricant de turbines ALSTOM. L'instruction des dossiers de demande d'autorisation des maîtres d'ouvrages « Éolien Maritime France » et de RTE a commencé le 23 janvier 2015 par une consultation administrative. L'autorité environnementale nationale CGEDD a rendu son avis sur l'étude d'impact le 6 mai 2015. L'enquête publique est en cours depuis le 10 août et se termine le 25 septembre 2015.

Toutes les informations relatives à l'instance de concertation et de suivi sont disponibles sur le [site de la préfecture de la Loire-Atlantique](#), celles relatives au débat public sur le site de la [Commission particulière du débat public](#) et celles relatives au projet sur le site du [maître d'ouvrage](#). La mise en service progressive de ce parc, d'une puissance de 480 MW, est prévue à l'horizon 2018-2020.

Parc des « îles d'Yeu et de Noirmoutier » : le maître d'ouvrage de ce parc est la société « Éoliennes en mer Iles d'Yeu et de Noirmoutier », constituée d'ENGIE (ex-GDF Suez), EDP Renewables (énergéticien portugais) et NEOEN Marine, associée au fabricant de turbines ADWEN (ex-AREVA). Le [débat public](#) s'est tenu du 2 mai 2015 au 7 août 2015. La Commission particulière du débat public publiera son compte-rendu le 7 octobre 2015 et le maître d'ouvrage précisera le 7 janvier 2016 les suites qu'il entend donner au projet.

Toutes les informations relatives à l'instance de concertation et de suivi sont disponibles sur le [site de la préfecture de la Vendée](#), celles relatives au débat public sur le site de la [Commission particulière du débat public](#). La mise en service progressive de ce parc, d'une puissance de 496 MW, est prévue à l'horizon 2021-2023.

SEMREV : 1^{er} site français opérationnel d'essais en mer pour les énergies marines renouvelables

Le 25 août 2015, le site d'expérimentation SEMREV (site d'expérimentation en mer pour la récupération de l'énergie des vagues) a été inauguré au large du Croisic, en Loire-Atlantique. Il s'agit du premier site au monde raccordé au réseau électrique permettant de tester en conditions réelles des démonstrateurs et des prototypes d'houlomoteurs et d'éoliennes flottantes.

Dès le milieu de l'année prochaine, il est prévu d'installer sur ce site une éolienne avec une fondation flottante en béton développée par la société Idéol (projet Floatgen). Il s'agira alors de la première éolienne en mer installée au large des côtes françaises.

SEMREV est un projet porté par l'École Centrale de Nantes. Son budget global, de près de 17 millions d'euros, est financé par le Conseil régional des Pays de la Loire (9,9 M€), l'État (3,2 M€), le Conseil départemental de la Loire-Atlantique (1,25 M€) et les fonds européens FEDER (2,5 M€).

Plus d'informations sur le [site Internet de SEMREV](#).

Solaire photovoltaïque

Appel d'offres portant sur la réalisation de centrales solaires de grande puissance (> 250 kWc)

Le dispositif de soutien au développement de l'électricité solaire photovoltaïque est basé sur un système de tarifs d'achat ajustables chaque trimestre, pour les projets de moins de 100 kWc (kilowatt crête), et sur un système d'appels d'offres pour les projets de plus de 100 kWc.

[Un appel d'offres portant sur la réalisation de centrales solaires de grande puissance a été lancé par le ministère de l'écologie fin 2014.](#) Le [cahier des charges](#) de cet appel d'offres définit plusieurs familles d'installations : sur bâtiment, au sol ou bien encore sur ombrière de parking. La commission de régulation de l'énergie (CRE) est chargée de l'instruction des dossiers et doit attribuer une note à chacune des candidatures, en fonction de différents critères. Pour attribuer la note concernant l'intégration du projet dans son environnement, la CRE se base sur l'avis du préfet de région. Les dossiers sont en cours d'instruction à la DREAL.

Les deux premiers appels d'offres concernant cette classe de puissance avaient conduit à la désignation de 8 projets lauréats dans les Pays de la Loire (5 pour le premier et 3 pour le second, pour une vingtaine de candidatures à chaque fois). Les résultats de l'appel d'offres en cours devraient être connus avant la fin de l'année 2015.

À savoir aussi

Le Schéma Régional de Raccordement aux Réseaux des Énergies Renouvelables électriques (S3REnR)

Le S3REnR, institué par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi « Grenelle II », définit les ouvrages (lignes et postes électriques) à créer ou à renforcer pour atteindre les objectifs fixés par le SRCAE à l'horizon 2020 en matière d'énergies renouvelables électriques.

Pour les Pays de la Loire, le dossier du projet de S3REnR a été déposé pour instruction par RTE auprès du préfet de région le 5 février 2015. L'avis de l'autorité environnementale a été rendu le 13 mai 2015. La mise à disposition du public du projet de S3REnR s'est déroulée du 20 juin au 20 juillet 2015. RTE et ERDF vont proposer des ajustements au S3REnR, en vue de son approbation par le préfet de région prévue en septembre 2015.

Le S3REnR définit notamment la « quote-part », qui permet de mutualiser les coûts d'adaptation du réseau électrique de la région entre les producteurs d'électricité d'origine renouvelable. La valeur de la quote-part du S3REnR des Pays de la Loire, aujourd'hui comprise entre 12 et 14 k€/MW, se situe parmi les valeurs les plus basses des S3REnR déjà approuvés dans les autres régions.

Conférence sur les nouveaux modes de financement des énergies renouvelables (EnR)

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (articles 109, 110 et 111) permet l'émergence de nouvelles modalités de financement, plus participatives, des installations de production d'énergies renouvelables. Une conférence sur le sujet aura lieu à Nantes le 23 octobre 2015, dans le cadre de la Greenweek.

L'objectif de la conférence est d'apporter des exemples concrets et territoriaux pour :

- permettre aux porteurs de projets EnR publics ou privés de financer leurs projets d'installation d'EnR,
- permettre aux citoyens de contribuer à l'émergence de projets EnR,
- permettre aux opérateurs du financement de présenter leurs solutions.

Plus d'informations sur [le site Internet de la Greenweek](#).

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Mission énergie et
changement climatique

5, rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 NANTES cedex22
Tél : 02 72 74 73 00

Directrice de publication :
Annick Bonneville

ISSN : 2109-0025

La DREAL remercie RTE Ouest, ERDF Ouest, la DDTM 44, la DDT 49, la DDT 53, la DDT 72, la DDTM 85 et l'ADEME pour la mise à disposition des informations utilisées dans le présent document.

Contact : Olivier Giacomini
mecc.dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr